

Le 7 décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 7 décembre 2021 à 20 h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque et Steeve Santerre sous la présidence de Madame Nathalie Picard, Mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Nathalie Picard déclare la séance ouverte.

2021-12-191

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2021-12-192

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2021-12-193

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-08 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une tarification spécifique pour différents biens et services de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

ATTENDU QUE le fait d'établir un mode de tarification différent de la taxe foncière pour financer une partie de l'utilisation d'un bien ou d'un service permet de diversifier les sources de revenus ;

ATTENDU QUE le principe de tarif est relié à la consommation, à l'utilisation des biens et services, et qu'il permet de rendre le citoyen conscient des coûts des services qu'il consomme ;

ATTENDU QUE ceci peut mettre en application le principe de « l'utilisateur-payeur », même si le tarif établi ne couvre parfois qu'une partie du coût total réel du bien ou service utilisé ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Paul Thériault, conseiller, lors de la séance du 9 novembre 2021 ;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé par monsieur le conseiller Paul Thériault lors de la même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent avoir obtenu une copie du projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant cette séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement no 2021-08 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit : (voir le livre des règlements)

2021-12-194

NOMINATION AU SIÈGE NO. 2 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Vital Morin a démissionné de son poste de conseiller no. 6 ce qui met fin à son mandat au CCU en novembre 2021 et qu'ainsi le siège no.2 est maintenant vacant ;

CONSIDÉRANT QU'UN élu doit siéger au CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE nommer Monsieur Marc Landry au siège no. 2 au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'à la séance du mois d'août 2022.

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DANS LE CADRE DU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1).

2021-12-195

RÉSERVE FINANCIÈRE CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la vidange des étangs a eu lieu à l'été 2021 par Simetech environnement au coût de 67 961,55 \$;

CONSIDÉRANT que les dépenses en regard de la vidange des étangs sont très onéreuses, il est prioritaire de créer une réserve financière à cet effet en vue de la prochaine vidange des boues aux étangs aérés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska procède à une réserve financière au montant de huit mille dollars (8 000\$) pour la vidange des boues aux étangs aérés dans le budget de l'exercice financier 2021, de même que pour les sept prochains exercices financiers, soit jusqu'à l'exercice financier 2028.

2021-12-196

AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES VOLETS REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE le PAVL comporte les volets Redressement et Accélération qui visent :

1. À réaliser les interventions sur le réseau routier municipal prévues au tableau de priorisation du plan de sécurité ;
2. À réaliser les interventions sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2 retenues au plan triennal ou quinquennal d'un plan d'intervention ;
3. À accélérer les travaux sur le réseau routier local de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

ATTENDU QUE le projet soumis par la municipalité en lien avec la réfection de la rue de l'Église Sud a été retenu sous ces volets et que le Ministre accepte de verser à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska une aide financière pour lui permettre de réaliser son projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance de la convention transmise par le Ministre ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Madame Nathalie Picard, Mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer ladite convention pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2021-12-197

DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PTI

ATTENDU QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport d'audit de la commission municipale du Québec sur l'adoption du budget et l'adoption du PTI ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal atteste que Monsieur Cédric Lauzon a déposé le rapport.

2021-12-198

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE NORDIKEAU POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Landry, directeur des travaux publics, a besoin d'un remplacement une fin de semaine sur deux, ainsi que durant ses vacances, pour la prise de données concernant le réseau d'égout et l'opération des installations d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme Éco-L'eau, nouvellement NORDIKEAU, se termine le 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres de service de l'entreprise NORDIKEAU à un taux horaire de 60,00\$/h ainsi que des frais de déplacement à 0,60\$/km et d'AQUATECH à 65,00\$/h et 0,58\$/km ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas taux horaire a été offert par NORDIKEAU et que les frais de déplacement des deux entreprises sont similaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska engage la firme NORDIKEAU au taux horaire de 60,00 \$/h et de 0,60 \$/km pour les frais de déplacement ainsi que le remplacement de Monsieur Mathieu Landry, directeur des travaux publics, pour effectuer l'opération des installations d'eau potable et des eaux usées une fin de semaine sur deux, de même que pendant ses semaines de vacances pour l'année 2022.

2021-12-199

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie existant entre la Ville de Saint-Pascal et les municipalités de Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain, Saint-Philippe-de-Néri, Kamouraska et Sainte-Hélène-de-Kamouraska ;

CONSIDÉRANT le projet de budget 2022 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie soumis par la Ville de Saint-Pascal concernant l'estimation de la contribution financière de chacune des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve les prévisions budgétaires de l'année 2022 pour le Service intermunicipal de sécurité incendie telles que soumises par la Ville de Saint-Pascal et accepte de verser sa contribution financière conformément aux modes de répartition établis à l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie, soit quatre-vingt-un-mille-six-cent-quatre-vingt-trois dollars et onze sous (81 683,11 \$).

2021-12-200

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (CÉ)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska approuve les dépenses d'un montant de dix-mille dollars (10 000 \$) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-12-201

MATRICE GRAPHIQUE - ABONNEMENT ANNUEL ET MISE À JOUR - 2022

II EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte les frais liés à la matrice graphique du Groupe de géomatique AZIMUT inc, au montant de mille-quatre-cent-quatre-vingt-huit dollars (1 488 \$), excluant les taxes. Ce montant comprend l'abonnement annuel, la mise à jour du logiciel, ainsi que la diffusion intranet et internet grand public. Des frais de soixante-quinze dollars (75 \$), excluant les taxes, s'ajouteront pour chaque mise à jour d'informations.

2021-12-202

PROGRAMME CLIMAT DE CHANGEMENT – VOLET 3 ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT l'offre du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) à participer à la démarche Climat de changement ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada souscrit à ce projet suscitant la réduction des gaz à effet de serre (GES) et la résilience des communautés face aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite établir un plan d'action afin de faire sa part dans la lutte aux changements climatiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la proposition du CREBSL de participer à la démarche Climat de changement ;

QUE le conseil municipal nomme Damien Taris, agent de développement et de loisirs, responsable de la démarche, pour collaborer avec le CREBSL un minimum de cinq heures pour l'échange d'information et un minimum de trois heures pour des visites des sites, bâtiments, flottes de véhicules et équipement sous la gestion de la municipalité.

2021-12-203

AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PAVAGE DU 4^E RANG EST

ATTENDU que le conseil souhaite obtenir des plans et devis ainsi qu'une estimation pour le pavage du 4^e rang Est ;

ATTENDU les soumissions reçues par Bouchard service conseil S.E.N.C. pour les plans et devis et l'estimation du projet ;

CONSIDÉRANT la qualité des précédents contrats réalisé par Bouchard service conseil S.E.N.C. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Bouchard service conseil S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'estimation au montant de deux-mille-trois-cent-quatre-vingt-cinq dollars (2 385\$ \$), le tout excluant les taxes.

2021-12-204

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Comité de l'album des finissants 2022 de l'école secondaire Chanoine-Beaudet - 80\$
- Mira – 80\$
- Salle André-Gagnon – 150\$
- Comité-partage – 1 500\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2021-12-205

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	4 497,73 \$
- Liste des comptes à payer :	62 568,11 \$
- Salaires et allocations de dépenses de novembre 2021 :	<u>18 667,10 \$</u>
TOTAL :	85 732,94 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de novembre 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-206

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h45

Signature du procès-verbal :

Nathalie Picard
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note :

« Je, Nathalie Picard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse